



## Demande de modification du nombre de places subventionnées ma reconnaissance

Date de la demande : \_\_\_\_\_

Nom de la responsable d'un service de garde : \_\_\_\_\_

Secteur : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Nombre de place actuellement : \_\_\_\_\_

Je désire par la présente baisser mon nombre de places à : \_\_\_\_\_

Je vous remets donc \_\_\_\_\_ place (s)

### OU

Je désire par la présente obtenir :

\_\_\_\_\_ place (s) supplémentaire (s) à ma reconnaissance

Date effective souhaitée : \_\_\_\_\_

Demande temporaire

Période du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

J'ai des enfants de moins de 9 ans que je désire exclure de mon ratio

Oui (*veuillez remplir une procédure de prise en charge*)

Non

### **Procédure de prise en charge des enfants de la RSG de moins de 9 ans**

Tel que stipule l'article 6 du *règlement sur la contribution réduite*, le prestataire de service de garde doit fournir à l'enfant des services de garde éducatifs pendant une période continue de garde maximale de 10 heures par jour. **L'accès à 10 heures de garde continues prévues au règlement est un droit qui appartient aux parents.** Ce droit du parent s'inscrit à l'intérieur de la période durant laquelle le prestataire offre réellement ses services, période qui s'établit en fonction des heures réelles d'ouverture et de fermeture du service de garde.

C'est pourquoi, pour exclure en tout temps ses enfants du rapport RSG-enfant, la RSG doit démontrer qu'ils ne sont pas présents pendant les heures d'ouverture du service de garde, à **l'exception de situations imprévisibles et de courte durée**. Dans ces cas, une autre personne adulte devrait être en mesure de s'occuper d'eux (journées de maladie, fermeture d'école).

Mon enfant : \_\_\_\_\_ Âge : \_\_\_\_\_

## Enfant préscolaire

- Va au service de garde à temps plein 5 jours semaine  
*Veillez joindre une copie du contrat*
- Autre, voir page suivante

## Enfant d'âge scolaire

### Période scolaire

#### Avant l'école

- Va au service de garde scolaire à temps plein 5 jours semaine  
*Veillez joindre une copie du contrat*
- Conjoint présent à la maison
- Pris en charge par \_\_\_\_\_  
*Veillez joindre une lettre signée de la personne qui prend en charge votre enfant à l'extérieur de votre service de garde*

#### Période du dîner

- Va au service de garde scolaire à temps plein 5 jours semaine  
*Veillez joindre une copie du contrat*
- Conjoint présent à la maison
- Pris en charge par \_\_\_\_\_  
*Veillez joindre une lettre signée de la personne qui prend en charge votre enfant à l'extérieur de votre service de garde*

#### Après l'école

- Va au service de garde scolaire à temps plein 5 jours semaine  
*Veillez joindre une copie du contrat*
- Conjoint présent à la maison
- Pris en charge par \_\_\_\_\_  
*Veillez joindre une lettre signée de la personne qui prend en charge votre enfant à l'extérieur de votre service de garde*

#### Autres (*veuillez remplir la page suivante à autre détail pertinent*)

- Relâche scolaire, congé de Noël, pédagogie, maladie de votre enfant.

### Période estivale

- Va au camp de jour 5 jours semaines  
*Veillez joindre une copie du contrat*
- Va au service de garde du camp de jour en fin de journée  
*Veillez joindre une copie du contrat*

- Mon conjoint s'occupera de notre enfant de retour du camp de jour, il sera donc présent au service de garde afin de respecter mon ratio.
- Passera l'été chez : \_\_\_\_\_  
*Veillez joindre une lettre signée de la personne qui prend en charge votre enfant à l'extérieur de votre service de garde durant la période estivale*
- Mon conjoint s'occupera de notre enfant durant toute la période estivale, il sera donc présent à tous moment au service de garde afin de respecter mon ratio
- Autres, page suivante

**Autres détails pertinents :**

---



---



---



---

La RSG doit fournir toutes nouvelles pièces justificatives démontrant la prise en charge de ses enfants âgés de **moins de 9 ans** (ex : *contrat du service de garde scolaire, sdg du camp de jour, inscription au camp de jour, et ce, à tous les ans*).

**La RSG doit aviser le bureau coordonnateur de tous changements à sa prise en charge.**

\*\* Il est à noter qu'une prise en charge ne peut être les vacances des parents utilisateurs puisque l'accès au service de garde est un droit qui appartient aux parents.

\_\_\_\_\_  
**Nom de la RSG**

\_\_\_\_\_  
**Signature**

**RÉSERVÉE AU BC**

Demande reçue en date du : \_\_\_\_\_

La présente demande est :

- Acceptée
- Refusée

\_\_\_\_\_  
Signature personne autorisée

\_\_\_\_\_  
Date